## Prix « attractivitÉ MÉdicale » 2022

L’attractivité médicale est l’une des clés fondamentales pour assurer durablement l’avenir de notre système de santé. En ce sens, la FHF a fait du soutien à l’attractivité de l’exercice médical à l’hôpital l’une des premières priorités de sa plateforme politique et de son appui aux établissements.

En février 2022, la réforme des statuts visant à favoriser l’attractivité des carrières médicales hospitalières est entrée en vigueur. Elle vise justement le décloisonnement des parcours professionnels, la diversification des activités, l’accompagnement des carrières et le renforcement de l’attractivité des carrières hospitalières. Elle s’inscrit dans le prolongement des travaux du Ségur de la santé et de la réfonte de la gouvernance mise en œuvre en 2021.

Dans le contexte de renouvellement des CME et de mise en œuvre des CMG, ce prix, organisé en partenariat avec SHAM et la Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH) vise à faire connaître les politiques et les projets mis en œuvre pour renforcer l’attractivité médicale, de la formation initiale au recrutement et à la fidélisation des professionnels.

A travers vos candidatures, vous pourrez témoigner de l’innovation et du dynamisme des établissements publics en matière d’attractivité médicale et contribuer à diffuser vos bonnes pratiques.

**FAIRE CONNAITRE VOS ACTIONS**

Tous les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux peuvent participer et proposer leurs projets.

Candidater à ce prix vous pemet de :

* Valoriser le travail de vos équipes et faire connaitre vos initiatives
* Promouvoir votre établissement
* Diffuser vos initiatives auprès des autres établissements et permettre ainsi de faire progresser collectivement l’attractivité du secteur public.

Les projets « candidats » feront l’objet d’une publication sur le site internet de la FHF, sauf avis contraire de votre part.

**PRIX**

L’établissement lauréat se verra remettre un prix.

**CRITERES DE SELECTION**

Pour le prix 2022, le jury appréciera tous projets portant sur au moins l’un des aspects suivants :

* Management
* Innovation technologique et numérique
* Qualité de vie au travail
* Décloisonnement et territoire
* Accès à la recherche

Les projets peuvent concerner aussi bien les praticiens que les étudiants des professions médicales, pharmaceutiques ou odontologiques.

Le jury sera particulièrement sensible aux projets qui auront été conçus avec une démarche participative et qui pourront être source d’inspiration pour les établissements.

Les dossiers devront donc mettre en avant :

* La présentation préalable du contexte
* Un calendrier présentant le phasage des actions et qui démontre que le projet est passé au stade opérationnel
* Le caractère innovant du projet
* L’implication de la communauté médicale et/ou des étudiants
* L’évaluation des résultats
* La pérennité de la démarche
* Le caractère reproductible de la démarche

**LE JURY**

Les membres du jury seront issus :

* Du Pôle Ressources Humaines Hospitalières de la Fédération Hospitalière de France
* De la Commission permanente RH de la Fédération Hospitalière de France
* Des partenaires - Mutuelle Nationale des Hospitaliers (MNH) et SHAM
* Des organisations étudiantes

## Dossier DE CANDIDATURE

### PrÉsentation de l’Établissement et coordonnÉes

🟏 **Etablissement**

🟏 **Effectifs PM et PNM**

🟏 **Interlocuteur et fonction**

🟏 **Coordonnées (e-mail et téléphone**)

### PrÉsentation de l’action ou de la dÉmarche

⦁ Contexte (problématiques et objectifs), 6000 signes (espaces compris) maximum

⦁ Description de la démarche, 6000 signes (espaces compris) maximum

En complément de cette description :

⦁ Préciser les facteurs clés de succès et les principaux résultats (qualitatifs et quantitatifs / comparatif avant-après)

⦁ Expliquer comment ont été associés la communauté médicale, les internes et les étudiants

Indiquer si vous avez eu le soutien d’acteurs institutionnels

⦁ Indiquer si votre action est :

**🞐** pérenne

**🞐** évaluable

**🞐** reproductible

⦁ Nombre de pièce(s) jointe(s) : ………

**🞐** J'autorise la publication de cette fiche sur le site internet de la FHF et dans d’autres supports de communication.

**Dossier à transmettre à** [**pole.rhh@fhf.fr**](mailto:pole.rhh@fhf.fr)

**le vendredi 15 avril au plus tard**

**Le prix sera remis au salon Santexpo, sur l’agora FHF dédiée à l’attractivité, le mercredi 18 mai 2022 à 12h. Votre présence, ainsi que celle des représentants de la communauté médicale de votre établissement, y est vivement souhaitée.**